



Erreur de facturation comment réagir pour une entreprise ?

Par **NoSpHieL**, le **24/11/2010** à **18:55**

Bonjour,
Je suis responsable-adjoint dans un magasin d'informatique depuis peu.
Nous avons trouver des boulettes dans les facturations des mois précédents et bien sur je dois me débrouiller pour la réparer.
Bref, on eu 2 disque dur donné a un client alors qu'il en a payer qu'un seul et un seul sur la facture (avec 2 numéro de séries).
Et aussi un graveur blu ray vendu sous le code d'un lecteur blu ray ...
Je pensais qu'en tant qu'erreur de notre part, on ne pouvait rien exiger du client, d'autant que les deux clients refusent catégoriquement de revenir pour régler la différence ou ramener le produit. Même avec un geste commercial (garantie 2 ans offerte + 6 mois de main d'œuvre gratuite.) Mais j'ai lus certaines réponses sur plusieurs forums (dons celui-ci) disant que nous sommes en droit de réclamer la différence au client.
En effet, il est claire que, lui ayant annoncé le prix unitaire d'un disque dur, il ne peut qu'être conscient qu'il y avait une erreur. Lorsque le prix reste le même sur sa facture, pour 2 produits...
Et on doit pouvoir jouer la dessus.
Mais avant de l'appeler je voudrais un petit appuis juridique, j'ai beau chercher dans le code du commerce mais je ne trouve rien sur les erreur de facturation.
Alors sur quel texte de loi je peu m'appuyer pour faire comprendre à mon client que je suis en droit de faire un dépôt de plainte ?
Merci d'avance